



**KPMG Entreprises  
Centre**  
14 Avenue des Droits de l'Homme  
CS 43034  
45030 ORLEANS Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60  
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015  
Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre  
28, rue Faubourg Bourgogne - 45000 Orléans  
*Ce rapport contient 15 pages*  
Référence : AR/jf



**KPMG Entreprises  
Centre**  
14 Avenue des Droits de l'Homme  
CS 43034  
45030 ORLEANS Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60  
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre**

28, rue Faubourg Bourgogne - 45000 Orléans

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Centre à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des subventions à recevoir et à reverser aux Chambres départementales, dans le cadre des activités normales et courantes exercées par la Chambre régionale consulaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des commentaires sur les comptes financiers de la Trésorière et dans les documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels.

Orléans, le 31 mai 2016

KPMG Entreprises  
*Département de KPMG S.A.*



**Benoit Blais**  
*Commissaire aux comptes*

BILAN ACTIF	Exercice 2015		Exercice 2014
	Brut	Amortissement	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Droit au bail			
Autres	225 949,56 €	71 760,48 €	154 189,08 €
Avances et acomptes			179 699,87 €
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Agencements et aménagements de terrains			
Constructions			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique			
Autres	89 546,48 €	65 799,23 €	23 747,25 €
Immobilisations corporelles en cours	5 148,00 €		9 454,66 €
Avances et acomptes			
Dépréciation des immobilisations (amortissement pour ordre)			
<b>Sous total</b>	<b>320 644,04 €</b>	<b>137 559,71 €</b>	<b>183 084,33 €</b>
Immobilisations financières			
Participations et autres formes de participation			
Autres			667,72 €
<b>TOTAL I</b>			<b>183 752,05 €</b>
			211 751,09 €

BILAN ACTIF	Exercice 2015		Exercice 2014
	Brut	Amortissement	Net
Stocks			
Créances			
Avance sur acquisition immobilisation			
Clients et comptes rattachés	280 917,25 €		363 080,84 €
Personnel et comptes rattachés	58,02 €		252,90 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	421 726,40 €		786 183,39 €
Etat et autres collectivités publiques	57,13 €		577,00 €
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement	204 935,40 €		212 435,40 €
Disponibilités			
Caisse			
Comptes courants	1 161 070,50 €		985 490,09 €
Régies d'avances et accédités			
<b>REGULARISATIONS</b>			
Charges constatées d'avance			
			39 656,51 €
<b>TOTAL II</b>			<b>2 108 421,21 €</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des obligations			
<b>TOTAL III</b>			
<b>TOTAL IV</b>			<b>2 293 173,26 €</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (II+III+IV)</b>			<b>2 566 308,17 €</b>

BILAN PASSIF	Exercice 2015	Exercice 2014
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Apports		
Dotation initiale	300 000,00 €	300 000,00 €
Dons et legs en capital		
Affectation		
<b>Réserves</b>		
Autres réserves (réserves facultatives)	39 636,74 €	39 636,74 €
Dépréciation de l'actif (à déduire)		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	400 938,65 €	347 411,37 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	25 906,39 €	53 527,28 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	212 463,11 €	196 946,51 €
Subventions d'investissement	-64 435,79 €	-11 376,28 €
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
<b>TOTAL I</b>	<b>913 909,10 €</b>	<b>926 147,63 €</b>

BILAN PASSIF	Exercice 2015	Exercice 2014
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Provisions pour risques	40 030,94 €	31 760,07 €
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
<b>TOTAL II</b>	<b>40 030,94 €</b>	<b>31 760,07 €</b>
<b>DETTES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts	100 286,26 €	
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales		
Comptes courants créditeurs		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Fournisseurs	1 109 828,82 €	1 399 186,14 €
Fournisseurs d'immobilisations		
Clients et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés	115 092,34 €	92 656,20 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 593,00 €	9 182,20 €
Etat et autres collectivités publiques	52,80 €	6 710,94 €
Autres dettes		
<b>REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	4 380,00 €	100 665,00 €
<b>TOTAL III</b>	<b>1 338 233,22 €</b>	<b>1 608 400,48 €</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (II+III)</b>	<b>2 292 173,26 €</b>	<b>2 566 308,17 €</b>



COMPTE DE RESULTAT - REALISATIONS 2015

Groupe de comptes	Intitulé des comptes	Realisations 2014	Budget théorique 2015	Realisations 2015				Ecart Réal 2015/ Recifié 2015	Commentaires	Realisations 2015		
				(1) Forc et Actions	(2) Taux apprentissage	Sour-total (1)+(2)	Conseil Formation			Budget CIMA/C (1)+(2)+(3)	Budget propre CIMA	Flux entrants Flux sortants
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>												
706-708	Prestations de services	210 196,40 €	198 803 €	240 899,44 €	0,00 €	240 899,44 €	0,00 €	42 096 €		240 899 €	158 934 €	
741	Subventions d'exploitation - Etat	291 047,00 €	175 199 €	175 199,00 €	0,00 €	175 199,00 €	0,00 €	0 €		16 365 €	158 934 €	
744	Subventions d'exploitation - Collectivités	1 068 151,04 €	1 251 750 €	1 205 582,25 €	0,00 €	1 205 582,25 €	0,00 €	-46 168 €		110 066 €	1 095 514 €	
748	Subventions d'exploitation - Autres	1 269,55 €	1 000 €	551,87 €	0,00 €	551,87 €	0,00 €	-448 €		552 €	0 €	
757	Taxe pour frais de CIRIMA	7 264 835,74 €	7 127 702 €	6 903 049,15 €	0,00 €	6 903 049,15 €	0,00 €	-224 653 €		1 121 529 €	5 781 520 €	
758	TICMA Report exercices antérieurs	209,48 €	93 000 €	93 000,00 €	0,00 €	93 000,00 €	0,00 €	0 €		93 000 €	0 €	
758	Produit gestion Collecte TA	39 837,16 €	43 000 €	38 497,28 €	0,00 €	38 497,28 €	0,00 €	-4 503 €		38 497 €	0 €	
758	Autres produits	66 009,76 €	70 000 €	79 960,51 €	0,00 €	79 960,51 €	0,00 €	9 961 €		2 248 €	77 712 €	
777	Subventions vidées au CR	3 487,35 €	95 000 €	62 197,76 €	0,00 €	62 197,76 €	0,00 €	-32 802 €		62 198 €	0 €	
791	Reprise sur provisions	15 787,60 €	0 €	31 760,07 €	0,00 €	31 760,07 €	0,00 €	31 760 €		31 760 €	0 €	
791	Transfert de charges	78 600,12 €	91 052 €	0,00 €	0,00 €	76 156,43 €	0,00 €	-14 896 €		76 156 €	0 €	
	<b>TOTAL des PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 039 431,20 €</b>	<b>9 246 506 €</b>	<b>8 792 200,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 890 697,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-239 652 €</b>		<b>1 793 274 €</b>	<b>7 113 580 €</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>												
606	Achats fournitures	8 468,04 €	12 500 €	6 147,41 €	704,13 €	6 851,54 €	0,00 €	-5 648 €		6 852 €	0 €	
610	Services extérieurs	401 214,72 €	581 370 €	518 512,27 €	6 582,73 €	525 095,00 €	0,00 €	-56 275 €		525 095 €	0 €	
620	Autres services extérieurs	313 759,11 €	353 000 €	285 301,77 €	1 754,45 €	287 056,22 €	0,00 €	-62 084 €		290 916 €	0 €	
630	Impôts, taxes et versements assimilés	52 853,56 €	1 200 €	295,50 €	11 419,45 €	687 189,11 €	63 676,37 €	-1 824 €		750 865,48 €	750 865 €	
641	Rémunération du personnel	400 397,56 €	488 210 €	675 474,16 €	0,00 €	687 189,11 €	0,00 €	-1 824 €		225 €	0 €	
645	Charges sociales	171 725,73 €	263 279 €	225,00 €	0,00 €	54 024,48 €	1 332,94 €	-2 243 €		55 357 €	0 €	
651	Redevances conces. licences, logiciels	4 421,19 €	2 500 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €		0 €	0 €	
653-655	Vacations élus + URSSAF	42 305,20 €	57 600 €	54 024,48 €	0,00 €	54 024,48 €	1 332,94 €	-2 243 €		55 357 €	0 €	
654	Créances irrécouvrables	0 €	0 €	2 810,00 €	0,00 €	2 810,00 €	0,00 €	2 810 €		2 810 €	0 €	
657	Subventions autres	1 148 633,36 €	1 182 200 €	1 203 226,62 €	0,00 €	1 203 226,62 €	0,00 €	21 027 €		30 000 €	1 173 226 €	
657	Subventions CMAO (OA sup.)	1 165 656,00 €	1 694 107 €	1 203 226,62 €	0,00 €	1 203 226,62 €	0,00 €	21 027 €		30 000 €	1 173 226 €	
658-620	Participation ress. Forc. CMAO	5 139 276,00 €	4 192 916 €	5 761 520,00 €	0,00 €	5 761 520,00 €	0,00 €	-125 503 €		5 761 520 €	0 €	
658	Pédagogie	20 000,00 €	20 000 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0 €		20 000 €	0 €	
6572	Relevements DEJECO	181 659,00 €	158 834 €	158 834,00 €	0,00 €	158 834,00 €	0,00 €	0 €		158 834 €	0 €	
6588	Autres participations	91 892,75 €	40 139 €	11 973,81 €	0,00 €	35 325,33 €	0,00 €	-4 814 €		35 325 €	0 €	
680	Dotation aux amortissements + Provision	46 959,09 €	112 000 €	11 973,81 €	0,00 €	11 973,81 €	0,00 €	5 974 €		11 974 €	0 €	
	<b>TOTAL des CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 189 760,31 €</b>	<b>9 259 856 €</b>	<b>8 812 485,02 €</b>	<b>40 359,23 €</b>	<b>8 852 844,25 €</b>	<b>76 156,43 €</b>	<b>-230 855 €</b>		<b>1 815 421 €</b>	<b>7 113 580 €</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>-150 329,11 €</b>	<b>-13 350 €</b>	<b>-20 284,97 €</b>	<b>-1 861,95 €</b>	<b>-22 146,92 €</b>	<b>-8 797 €</b>		<b>-22 147 €</b>	<b>0 €</b>
	Produits financiers	16 199,48 €	14 000 €	7 583,35 €	1 861,89 €	9 445,24 €	0,00 €	-4 555 €		9 445 €	0 €	
	Charges financières	5 616,98 €	650 €	642,82 €	0,00 €	642,82 €	0,00 €	-7 €		643 €	0 €	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>				<b>10 582,50 €</b>	<b>13 350 €</b>	<b>6 940,53 €</b>	<b>1 861,89 €</b>	<b>8 802,42 €</b>	<b>-4 548 €</b>		<b>8 802 €</b>	<b>0 €</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>				<b>-139 746,61 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-13 344,44 €</b>	<b>-0,06 €</b>	<b>-13 344,50 €</b>	<b>-13 344 €</b>		<b>-13 344 €</b>	<b>0 €</b>
	Produits exceptionnels	887 824,60 €	131 135 €	257 839,11 €	0,06 €	257 839,17 €	0,00 €	126 714 €		53 414 €	204 425 €	
	Charges exceptionnelles	694 550,70 €	103 890 €	219 188,28 €	0,00 €	219 188,28 €	0,00 €	115 298 €		14 765 €	204 425 €	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				<b>193 273,90 €</b>	<b>27 235 €</b>	<b>38 650,83 €</b>	<b>0,06 €</b>	<b>38 650,89 €</b>	<b>11 416 €</b>		<b>38 651 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des PRODUITS</b>				<b>9 943 455,27 €</b>	<b>9 291 631 €</b>	<b>9 057 622,51 €</b>	<b>40 359,23 €</b>	<b>9 097 981,74 €</b>	<b>76 156,43 €</b>		<b>9 174 136,17 €</b>	<b>-117 493 €</b>
<b>TOTAL des CHARGES</b>				<b>9 889 927,99 €</b>	<b>9 246 396 €</b>	<b>9 033 316,12 €</b>	<b>40 359,23 €</b>	<b>9 072 675,35 €</b>	<b>76 156,43 €</b>		<b>9 148 831,78 €</b>	<b>-115 564 €</b>
<b>Résultat</b>				<b>53 527,28 €</b>	<b>27 235 €</b>	<b>25 306,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 306,39 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>25 306 €</b>	<b>0 €</b>



Annexe des comptes annuels de  
l'exercice clos le  
31 décembre 2015

*Région Centre*

---

**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**



## Table des matières

3	Faits majeurs	1
3	Evènements principaux de l'exercice	1.1
5	Principes, règles et méthodes comptables	1.2
6	Informations relatives au bilan	2
6	Actif	2.1
6	Immobilisations incorporelles et corporelles	2.1.1
7	Créances	2.1.2
7	Passif	2.2
7	Variation des fonds propres CRMA	2.2.1
7	Provisions pour risques et charges	2.2.2
7	Dettes financières	2.2.3
8	Autres dettes	2.2.4
9	Informations relatives au compte de résultat	3
10	Autres informations	4
10	Engagements financiers	4.1
10	Effectif moyen	4.2
10	Engagements pris en matière de retraite	4.3



# 1 Faits majeurs

## 1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

- La FFCMA est perçue par la CRMA. Le droit additionnel fait l'objet d'une convention signée avec la préfecture de Région. Il est fixé à 90% pour 2015. Chaque CMAD ainsi que la CRMA a motivé ses demandes au titre du droit additionnel déplafonné (30%). En fin d'année, chaque demande doit être justifiée.

Les effectifs transmis par la DRFIP font état de 33.451 entreprises dites « classiques » (contre 35.977 en 2014).

Pour la première année, la FFCMA versée par les micro-entreprises a été collectée par les URSSAF. Néanmoins, aucune somme n'a été comptabilisée à ce titre en 2015 du fait de l'absence d'informations sur le montant de la collecte et sur l'exercice de rattachement.

La collecte s'élève donc pour 2015 à 6.927.702 €.

Par ailleurs, un report de TFCMA des années précédentes de 93.000 € est venu accroître les ressources en 2015.

- Une quote-part de cette collecte a financé des investissements de la CRMA pour 24.652,85 €. Comme le prévoit le référentiel comptable, ce droit additionnel supplémentaire finançant des investissements vient en déduction des ressources pour s'inscrire en compte de Subventions d'investissement.

- Sur cette collecte « nette » de 6.996.049,15 € (y compris les 93.000 € de report des années antérieures), 5.781.520 € ont été reversés aux CMAD.

- La CRMA a également reçu, en 2015, au titre des rôles supplémentaires une somme globale de 204.425 €. L'intégralité de ces rôles a été reversée aux CMAD.

- En 2015 comme en 2014, la procédure de collecte et de reversement de la taxe d'apprentissage est identique depuis 2004, à savoir : la CRMA délègue aux CMA départementales les opérations de collecte ; la CRMA assure les reversements au Trésor public et aux établissements de formation bénéficiaires. Le nouveau référentiel comptable modifie la comptabilisation des flux liés à la taxe d'apprentissage. En 2015, seuls les frais de gestion restent à la CRMA et les charges sont comptabilisées en comptes 6 (charges) et 7 (produits). Les montants résultant de la collecte auprès des CMAD et le reversement aux établissements transitent par les comptes de tiers.

Pour information le montant de la collecte 2015 s'est élevé à 1.824.053 €.

935.607 € ont été reversés au Trésor public au titre de la Fraction régionale pour l'apprentissage. Les frais de gestion restant acquis à la CRMA s'inscrivent à 38.497,28 €.



- Les subventions perçues par la Chambre régionale et intégralement reversées aux chambres départementales ont été comptabilisées en comptes de produits et de charges. Ces conventions concernent :

-	PCP	520.000,00 €
-	Stages longs Créateurs	344.855,25 €
-	Développeur Apprentissage	90.000,00 €
-	Usine du futur	60.000,00 €
-	La Soirée de la qualification	25 200,00 €
		-----
		1.040.055,25 €

- Les subventions européennes relatives à des actions 2014, qui n'avaient pas été comptabilisées faute de conventionnement, l'ont été en 2015 en produits sur exercices antérieurs pour un total de 27.735 € :

✓	Eco-construction	13.833 €
✓	Environnement	10.295 €
✓	Métiers d'art	2.597 €
✓	Alimentaire	510 €

● Mouvements de personnel et réorganisation :

- Transferts de personnel des fonctions support des CMADS vers la CRMA:

La création d'un Pôle régional chargé de l'établissement des paies de l'ensemble des agents de la Région a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Deux agents ont intégré ce pôle ; ils ont été transférés à la CRMA ; leur CMA d'origine était la CMA37 et la CMA41.

- Embauche d'un agent chargé des dossiers du Conseil de formation le 9 mars 2015 (remplacement d'un agent – départ le 16 janvier 2016)

- Embauche d'un agent chargé de l'environnement le 13 avril 2015 (remplacement d'un agent – départ le 26 janvier 2015)

- Recours à un CDD d'une durée de 6 mois pour la mise en place et le déploiement du site Internet régional

- Recours à un CDD d'un mois et demi pour un poste d'assistante administrative

- Comme en 2014, certaines fonctions ont été assurées en 2015 par du personnel mis à disposition par des Chambres départementales :

- CMA d'Indre-et-Loire : le secrétaire général (50%)
- CMA du Loiret : l'établissement des budgets et la clôture de comptes sont assurés par le contrôleur de gestion (20%), de même que la gestion du dossier URMA par le Directeur de la Formation (20%)
- CMA d'Eure-et-Loir : la coordination de la communication régionale est pilotée la responsable de la communication (20%)



## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de l'Artisanat et de l'arrêté ministériel daté du 20 décembre 2012 qui fixe les modalités d'application du nouveau référentiel comptable applicable dans tout le réseau des CMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Provision pour Départ à la retraite

Pour la deuxième année, la CRMA a comptabilisé une dotation aux provisions pour départ à la retraite, imposée par le nouveau référentiel comptable applicable à l'ensemble du réseau des CMA. Figure en reprise sur provision la dotation 2014.

L'indemnité est égale à 30 points d'indice (actuellement 5,21 €) par année d'ancienneté avec un minimum de dix années et un maximum de trente.

Montants inscrits en 2015 :

	Dotaton 2015	Reprise 2015 (calcul au 31/12/2014)	Incidence sur le résultat
CRMA	40.030,94 €	31.760,07 €	- 8.270,87 €

### Conseil de Formation

Les activités du Conseil de la Formation, instituée par le décret n° 2007-1267 modifiant les missions des Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat, font l'objet d'une comptabilité séparée de celle de la Chambre Régionale. Conformément à l'article 8-2 du décret, la comptabilité est gérée par un comptable public et non incluse dans les états financiers présentés par nature de dépenses. Selon les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, les charges de fonctionnement et de personnel réglées par la CRMA, imputables et refacturées au Conseil de la Formation sont identifiées en charges et en produits (compte 791 Transfert de charges).

Le montant des charges refacturées au Conseil de Formation en 2015 s'élève à 76.156,43 € et se répartissent ainsi :

Frais de personnel	63.676,37 €	(Salaires et charges)
Charges liées au bâtiment	4.200,26 €	(Electricité, ménage, assurance...)
Fournitures administratives, copieur	3.086,60 €	
Affranchissement, téléphone	1.897,76 €	
Déplacement et Vacances Elus	3.157,34 €	
Missions-Réceptions	138,10 €	

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévu de chaque bien :

Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériels informatiques :	3 ans
Matériel de bureau :	3-5 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015
Immo. incorp. : licences-Mutualisat°	183.176	18.187	0	201.363
Immo. incorp. : Site Internet	0	24.587	0	24.587
Immo. corp. : bureaux CRMV Centre	0	0	0	0
Immo. corp. : inst. gén. ag aménagt	0	0	0	0
Immo. corp. : matériel de transport	0	1.200	0	1.200
Immo. corp. : matériel de bureau	0	756	0	756
Immo. corp. : matériel informatique	65.165	9.521	0	74.685
Immo. corp. : visioconférence	3.789	0	0	3.789
Immo. corp. : mobilier	8.209	0	0	8.209
Immo. corp. : divers	907	0	0	907
Immobilisations en cours	9.454	5.148	9.454	5.148
<b>Total Immobilisations brutes</b>	<b>270.700</b>	<b>59.398</b>	<b>9.454</b>	<b>320.644</b>
Amort. licences mut° Internet	3.476	67.951	0	71.427
Amort bureaux	0	0	0	0
Amort. inst. gén. agenc.	0	0	0	0
Amort. Matériel de transport	0	333	0	333
Amort. mat de bureau	0	105	0	105
Amort. mat. Informatique + Visio	47.209	9.407	0	56.616
Amort. mobilier	8.178	31	0	8.209
Amort. immo corp. divers	754	115	0	869
<b>Total Amortissements</b>	<b>59.617</b>	<b>77.642</b>	<b>0</b>	<b>137.559</b>



## 2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes les créances sont exigibles à moins d'un an. Cependant, le délai de paiement des organismes publics, compte tenu des contrôles effectués par différents services, peut dépasser ce délai.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Variation des fonds propres CRCMA

Libellé	31/12/2014	Résultat de l'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Subventions de l'exercice 2015	Quote-part Subventions virées CR	31/12/2015
Dotations initiales	300.000					300.000
Autres réserves	39.637					39.637
Report à nouveau	347.411		53.528			400.939
Résultat net de l'exercice	53.528	25.306	-53.528			25.306
Subvention d'invest. DA supp	187.810			24.653		212.463
Subvention d'invest. Etat	9.138			-9.138		0
Subv. invest. Région virée CR	-2.238				-62.198	-64.436
Subv. invest. Etat virée CR	-9.138				9.138	0
Capitaux propres	926.148	25.306	0	15.515	-53.060	913.909

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucun litige n'est né dans l'exercice.

### 2.2.3 Dettes financières

Un emprunt destiné au financement de dépenses informatiques a été contracté auprès de la Banque populaire Val de France :

✓ Capital 120.000 €  
 ✓ Date du contrat Juin 2015  
 ✓ Durée 3 ans







## 2.2.4 Autres dettes

Toutes les autres dettes sont exigibles à moins de un an.

Le capital restant à rembourser au 31/12/2015 s'élève à 100.286,26 €.

✓ Taux 1,15%

### 3 Informations relatives au compte de résultat

Détail des charges sur exercices antérieurs :

- Rôles supplémentaires TFCMA	204.205,00 €
- Ecart Subventions FSE-Feder 2012,2013 et 2014	13.824,07 €
- Factures 2014 non reçues	935,99 €
<b>219.185,06 €</b>	

Détail des produits sur exercices antérieurs :

- Rôles supplémentaires TFCMA	204.425,00 €
- Subventions européennes 2014	27.235,00 €
- Ecart Subventions FEDER 2011-2013	11.693,93 €
- Facture 2014 non comptabilisée	6.000,00 €
- Ecart Provision frais dossiers FSE-FEDER 2011	4.269,52 €
- Régularisation erreur comptabilisation subvention	3.285,00 €
- Diverses régularisations	930,06 €
<b>257.838,51 €</b>	

Détail des provisions

Provision pour départ à la retraite

31/12/2014	Dotation aux Provisions	40.030,94 €	31.760,07 €
31/12/2015	Reprise sur provision	31.760,07 €	40.030,94 €

#### 4 Autres informations

#### Engagements financiers

Engagements donnés		
Avais		
Cautions		
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Autres		
<b>Engagements reçus</b>		
Avais		
Cautions		
Autres		
Néant	N	N - 1

#### Effectif (au 31 décembre 2015)

Personnel salarié		
Dont Personnel mis à disposition vers CMAD		
Cadres	6	3
Agents de maîtrise et Techniciens	7	1
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Total	13	4

#### Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	31/12/15	0	40.030,94 €
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

Conformément à l'article 37 des statuts du personnel, une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans de présence, égale à trente points d'indice par douze mois de présence limitée à trente ans.